Date

Nom du client

Adresse du client

**Objet : Frais administratifs annuels Investia | Changements à venir en 2022**

Cher client, Chère cliente,

D’abord et avant tout, je tiens à vous remercier pour votre confiance et à vous féliciter pour votre engagement continu à bâtir un solide avenir financier.

Je vous écris aujourd’hui pour attirer votre attention sur des changements à venir qu’Investia Services financiers inc., mon courtier en épargne collective, mettra en place cette année. À compter de 2022, Investia introduira des frais administratifs annuels aux clients de 50 $. Ces frais seront facturés annuellement dans votre relevé trimestriel du mois de juin. En retour, Investia n’introduira pas de frais d’envoi postal de relevés et supprimera tous les autres frais existants du courtier associés à l’administration de votre compte, notamment les frais de traitement de chèques sans provision, les frais de transfert de compte, les frais de traitement de successions, etc. *Il est important de noter que ces frais annuels constituent une initiative du courtier et qu’ils ne sont pas reliés aux services que je vous offre.*

Veuillez prendre note qu’Investia vous fera parvenir une lettre qui sera incluse dans votre relevé du mois de mars pour vous informer de ces nouveaux frais payables en juillet.***J’ai pris la décision de payer ces frais personnellement pour vous en 2022***, alors ne tenez pas compte de cet avis.

**Détenteurs de comptes autogérés Investia**

Si nous avons opté pour la structure de comptes autogérés Investia pour détenir vos placements, il est important de noter que les frais administratifs de 50 $ ne vous seront pas facturés en plus de vos frais administratifs annuels actuels. En 2024, ces frais relatifs aux comptes autogérés, actuellement de 100 $, seront éliminés et remplacés par les frais administratifs annuels aux clients de 50 $.

Question de vous mettre en contexte sur Investia, en plus de veiller à l’administration de votre compte, le rôle du courtier est d’assurer que tous les conseillers adhèrent aux règles et aux règlements stricts en matière de conformité. Le courtier nous fournit également des solutions numériques de haute performance, telles que des portails Web interactifs, une application aux clients et des outils de signature électronique et de partage de documents, lesquels contribuent à rehausser et à faciliter la relation client-conseiller. Investia est un courtier qui accompagne les conseillers indépendants comme moi, notamment en offrant un vaste éventail de produits diversifiés permettant l’accès à des fonds communs de placement, des fonds négociés en bourse et des certificats de placement garanti. Ceci me permet de choisir les meilleurs produits lorsque vient le temps de constituer vos portefeuilles. Investia est une filiale à part entière de iA Groupe financier, un des regroupements de sociétés d’assurance et de gestion de patrimoine les plus importants au Canada, dédié depuis plus de 125 ans à offrir des services financiers personnalisés aux Canadiens.

Notre industrie est en constante évolution et change à un rythme effréné. La transparence, la divulgation et l’indépendance des services-conseils n’ont jamais été aussi importantes que maintenant. En tant que conseiller indépendant, je demeure entièrement engagé(e) envers vous et votre bien-être financier. Pour obtenir de l’information additionnelle concernant ces changements, n’hésitez pas à communiquer avec moi.

Je vous remercie à nouveau de votre confiance.

Sincèrement,

Jean

XXX Gestion de patrimoine